



## Finance Publique



La Gestion Budgétaire et les Nouvelles Directives de l'UEMOA et de la CEMAC



Tunis  
Casablanca



21 juin au 02 juillet  
21 juin au 02 juillet



4100  
4100



## Objectifs de la formation

- ✓ Consolider ses connaissances des concepts et des principes de bonne gestion des finances publiques.
- ✓ S'approprier les outils résultants de la transposition des nouvelles directives de l'UEMOA et de la CEMAC dans les législations nationales.

Renforcer les pratiques de préparation, d'exécution, de suivi et de contrôle budgétaires.



## Public Cible

Cette formation est destinée aux :

- ✓ Cadres des ministères de l'Économie, des finances et du Budget.
- ✓ Responsables des directions des études et planification des ministères sectoriels.
- ✓ Cadres de l'administration exerçant des responsabilités dans les services financiers.
- ✓ Membres des Assemblées et Commissions parlementaires.
- ✓ Conseillers en finances publiques.



## Contenu de la formation

- ✓ **Module 1 – Les nouvelles directives relatives aux finances publiques**
  - La recherche de l'efficacité et de la performance des finances publiques : les innovations des nouvelles directives de l'UEMOA et de la CEMAC.
  - Les implications sur les budgets et les lois organiques relatives aux lois de finances de la transposition au niveau national des nouvelles directives.
  - Le cadre budgétaire dans la nouvelle gestion publique et l'amélioration de la soutenabilité des finances publiques
  - Les principes budgétaires et comptables dans le cadre des nouvelles directives.
- ✓ **Module 2 - Les outils pour la préparation et la programmation budgétaires**
  - La formulation du budget, ses documents de présentation et les principes de transparence budgétaire.
  - La politique budgétaire, les outils de cadrage stratégique, la programmation budgétaire, le cadre financier à moyen terme et le cadre budgétaire à moyen terme.
  - Le processus de préparation du budget : les acteurs concernés, le calendrier et les méthodes de préparation (gestion des dépenses publiques, budget-programme).
  - Les interactions entre le cadrage budgétaire à moyen terme, les cadres de dépenses à moyen terme sectoriels et la gestion par programme.
  - Les modalités de mise en œuvre de l'exécution budgétaire et de la gestion orientée vers les résultats.
- ✓ **Module 3 – L'exécution, le suivi et le contrôle des budgets publics**
  - L'exécution et le suivi des budgets publics : la gouvernance du Système d'Information de gestion des Finances Publiques.
  - Le suivi budgétaire et financier.
  - Les mécanismes d'actualisation et de suivi-évaluation des budgets-programmes.
  - Le contrôle interne.
  - Le contrôle externe; la loi de règlement ; les rapports annuels de performance (RAP).